

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO (*pouvoir à Mme Michèle WALTER*), Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Gérald BARDOT, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Catherine PAILLARD, Martine RELOT, Marie VIROUX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian GEX*).

ÉTAIENT ABSENTS : Mmes Anne-Marie di MARINO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Grégory GRANDJEAN, Jean-Luc LEFEUVRE, Christian TISSOUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 NOVEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-326 : Accueil des Gens du voyage – Convention de reversement entre la SAS SG2A l'Hacienda et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise chemin du Rianois à Lunéville

Il est rappelé au Conseil la délibération n°2016-122 du 23 juin 2016 par laquelle la Communauté de Communes du Lunévillois a accepté la prise de compétence relative à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui complète le champ des compétences obligatoires des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret 2016-360, il a été décidé de passer avec la SAS SG2A L'Hacienda, 69140 RILLIEUX LA PAPE, le marché de *Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage chemin du Rianois à Lunéville* pour un montant annuel de 39 570,00 € H.T., conformément à la décision n° 2016-265.

Chaque année, une convention est signée entre l'Etat et le gestionnaire direct de l'aire, ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lunéville.

Cette participation financière représente entre 24 000 et 25 000 € annuels.

La gestion étant désormais assurée en prestation de service par la SAS SG2A L'Hacienda, cette dernière est donc signataire de la convention citée ci-dessus.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de signer la convention de reversement entre le prestataire et la CCTLB, afin d'organiser le reversement vers la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) de l'intégralité de l'aide financière de l'Etat.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de reversement entre la SAS SG2A L'Hacienda et la CCTLB

Fait et délibéré à Baccarat le 26 octobre 2017.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171026-2017-326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2017